

2024/2025

L'adhérent

Nom:
Prénom:
Nom de jeune fille:
Adresse:
.....
.....
Code postal
Ville

Né le : à
Nationalité
Téléphone 1:
Email

J'accepte que ma photo puisse être diffusée sur notre site internet ou facebook OUI NON

Si mineur

Nom du père
Prénom du père :
Téléphone
Nom de la mère
Prénom de la mère :
Téléphone

N° de carte collégien de Provence ***
N° de carte e pass jeune
Problèmes de santé particuliers (allergies, asthme, etc)
.....
.....
.....

Formules et options

Baby-ping (130€)

Enfants né après 2010
(160€)

Le certificat médical est obligatoire

Adulte et junior 190€

Maillot du club "Compétition " 35€

Je souhaite être titulaire dans une équipe (je m'engage à être disponible une dizaine de journées de championnat).

Je souhaite participer au critérium +20€ (enfant) ou +35€ (adulte)

L'engagement entraîne l'acceptation de la charte de bonne conduite du club ci-jointe

Engagement

Tarif €
 Option critérium €
 Total €
 Maillot (taille:) €

Date

Signature de l'adhérent ou de son représentant (mineurs)

Règlement possible :

* Par chèque à l'ordre du PPV Venelles.

* Par virement sur l'IBAN FR7611315000010800398359176 - BIC CEPAFRPP131

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ALSH 17H00 à 18H00 Jeu libre 18H00 à 19H30 Entraînement dirigé Loisir et Départementale 19H30 à 21H00 Entraînement dirigé à partir de Pré- Régionale	ALSH 18H00/20H30 Entraînement élite	Ecole de Tennis de table Hall N. Mandela (7 à 17 ans) 13H00/14H00 Jeu libre et accueil 14H00/16H00 Initiation et perfectionnement.	ALSH 17H00 à 18H00 Jeu libre 18H00 à 19H30 Entraînement dirigé Loisir et Départementale 19H30 à 21H00 Entraînement dirigé à partir de Pré-Régionale	ALSH 17H00 à 19H30 Jeu libre tous niveaux	ALSH Baby Ping 09H00 à 10H00 09H00 à 10H30 Jeu libre Tous niveaux

Dans l'ALSH deux casques de Réalité Virtuelle PING mis à disposition

Catégorie	Tarif annuel	Taille maillot	Option critérium*
Baby-ping (4 à 7 ans)	130€		
Jeune né après 2010 école de tennis de table & compétition	160€		+20€
Adulte et Junior Entraînement dirigés loisir & compétition (à partir de 18 ans)	190€		+35€

Certificat médical

Les risques couverts par l'assurance de la licence sont à votre disposition au club. Vous avez la possibilité de souscrire à titre personnel une assurance complémentaire. Si votre précédent certificat médical date de moins de 3 ans, vous pouvez remplir un questionnaire de santé (disponible au club) qui s'y substituera.

*Critérium Fédéral

Le critérium fédéral désigne l'ensemble des compétitions individuelles organisées par la FFTT. Elles se déroulent au niveau national (Critérium national), régional, et départemental.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE PING PONG VENELLES

Le Ping Pong Venelles est une association Venelloise qui existe depuis plus de 40 ans, c'est une association sportive composée de bénévoles et d'adhérents. Elle est menée par un comité directeur et des membres du bureau, qui sont élus lors de l'Assemblée Générale. C'est par l'intermédiaire de l'implication et du dynamisme des bénévoles que notre association peut fonctionner et évoluer.

C'est dans le but d'offrir aux adhérents les meilleures conditions, qu'un certain nombre de règles sont instaurées, dans le strict respect de chacun et des lois en vigueur. Ainsi l'adhésion à l'association du Ping-Pong Venelles engage à respecter les règles suivantes :

Article 1 : Je me conduis de manière responsable et je véhicule une image positive de l'association, dans le respect de ses valeurs : solidarité, probité, convivialité, et sportivité.

Article 2 : Je m'engage à être à jour de ma cotisation annuelle.

Article 3 : Si j'ai connaissance d'un problème susceptible de perturber le bon fonctionnement de l'association, je dois immédiatement en informer les membres du bureau et/ou le comité directeur.

Article 4 : Aucune atteinte ne sera portée à l'encontre de l'association et de ses membres par des actes, des paroles et des attitudes et en particulier ne seront tolérés :

- des propos grossiers, injurieux, méprisants ou diffamatoires à l'égard de toute personne morale ou physique,
- un comportement agressif, violent,
- un comportement discriminatoire ou harcelant à l'égard d'une autre personne, notamment en raison de ses convictions religieuses ou politiques, de son orientation sexuelle, de son genre,
- un comportement malveillant ou acte frauduleux susceptible d'être contraire aux lois, statuts et règlements en vigueur.

Article 5 : Les membres du Bureau sont responsables de la communication externe et interne. Par conséquent, tout membre de l'association qui souhaitera s'exprimer officiellement au nom de l'association devra en informer les membres du bureau et ne devra communiquer que sur des informations validées.

Article 6 : Ne sera toléré aucune dégradation du matériel et des locaux. De plus il est demandé à chacun de participer au montage ET démontage de la salle.

Je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un de ces articles, je m'expose à des sanctions telles que des avertissements, exclusion provisoire, exclusion définitive qui seront décidées selon le cas, par le Comité directeur ou le Président de l'Association.